

CONGRES
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU MORBIHAN

LA GACILLY LE 20 OCTOBRE 2012

Le président, Jacques LE NAY :

Monsieur le député,

Monsieur le sénateur,

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et généraux,

Mesdames et messieurs les maires,

Messieurs les présidents de communautés de communes et de communautés d'agglomération,

Mesdames et messieurs les adjoints,

Mesdames et messieurs les maires honoraires,

Mesdames et messieurs.

Je vous souhaite la bienvenue à La Gacilly et je vous remercie de votre présence à notre assemblée générale annuelle.

Je remercie monsieur le maire et toute son équipe municipale qui se sont fortement impliqués pour organiser ce congrès.

Vous nous avez également offert des produits Yves ROCHER et nous vous en remercions vivement.

La matinée se déroulera de la façon suivante :

Assemblée générale :

- le rapport moral d'activité vous sera présenté par Agnès LE GOUGAUD, secrétaire générale de l'Association.
Ce rapport sera ponctué par l'intervention d'Emmanuel GIQUEL, administrateur de l'association, au sujet du futur siège de l'Association ;
- le rapport financier sera présenté par Patrick LE VILLOUX, maire de Rieux, Trésorier-adjoint de l'Association ;
- le rapport du commissaire aux comptes sera présenté par Hubert HENRY ;
- nous procéderons ensuite aux votes sur les comptes, avant de clôturer l'assemblée générale ordinaire.

A 10h15 : nous accueillerons les invités et les personnalités officielles

En premier lieu, Christophe HERVE, Directeur régional d'Orange, qui offre les sacs distribués à l'entrée interviendra.

Puis, Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly adressera un message d'accueil aux invités.

J'introduirai les interventions par une allocution d'ouverture.

Ensuite, Guy SINEL, Président de l'Association des anciens conseillers généraux, anciens maires et adjoints au maire du Morbihan remettra les Mariannes du civisme.

Nous écouterons les interventions successives de :

- François GOULARD, Président du Conseil Général ;
- puis de monsieur Jean-François SAVY, préfet du Morbihan, qui se prêtera bien volontiers à des échanges avec l'assemblée.

Le président du Conseil régional, Pierrick MASSIOT, retenu par d'autres obligations, m'a prié de l'excuser auprès de vous.

La commune de La Gacilly offrira l'apéritif dans la salle attenante, lequel sera suivi d'un déjeuner.

Avant de passer à l'assemblée générale proprement dite, je vous demanderais d'avoir une pensée pour les maires, maires honoraires et anciens maires, qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale :

- Rémi ADELIS, Maire honoraire de Saint Jean Brevelay ;

- Daniel BOURSICOT, Maire honoraire de Monterblanc ;
- Jeannine BOYER, Maire honoraire de Plaudren ;
- Jean-Charles CAVAILLE, Membre honoraire du Parlement, Président honoraire du Conseil général, Maire honoraire de Noyal Pontivy ;
- Corentin HILY, Maire de Ploeren ;
- Joseph KERVARREC, Maire honoraire de Remungol ;
- Joseph LE RAVALLEC, Maire honoraire de Caudan ;
- Bernard LHERIAU, Maire de Locminé ;
- François SOREL, Maire honoraire de La chapelle neuve.

Une minute de silence...

En conséquence et aussi à la suite de démissions, de nouveaux maires et présidents de communautés ont été élus à Meucon, Saint-Aignan, Pontivy, Ploeren, Auray, Vannes agglo et Pontivy communauté.

Accueillons au sein de l'Association des maires et présidents d'EPCI du Morbihan, les nouveaux collègues qui ont été élus maires ou président d'EPCI :

- à Meucon, Stéphane BIRAULT remplace Louis-Marie SUPIOT ;
- à Saint-Aignan, Stéphane LE COZ remplace René ANES ;
- à Pontivy, Henri LE DORZE remplace Jean-Pierre LE ROC'H ;
- à Ploeren, Gilbert LORHO remplace Corentin HILY ;
- à Auray, Guy ROUSSEL remplace Michel LE SCOUARNEC ;
- à Vannes agglo, Pierre LE BODO remplace Gilles AUVRAY ;
- à Pontivy communauté, Jean-Luc OLIVIERO remplace Jean-Pierre LE ROC'H.

Qu'ils soient les bienvenus au sein de notre association.

Nous leur présentons tous nos compliments.

Comme il se doit, chaque année, le maire de la commune d'accueil va vous adresser quelques mots, en vous présentant la commune de La Gacilly.

DISCOURS de Jacques ROCHER, maire de La Gacilly

Bonjour à tous, je vous souhaite la bienvenue à la Gacilly. L'équipe municipale de la Gacilly et moi-même sommes très heureux de vous accueillir.

Je parlerai un peu plus longuement de la Gacilly et du canton de la Gacilly tout à l'heure, et sachez que j'agis en tant que maire depuis le dernier mandat. Il y avait un autre maire bien sûr, qui était Yves ROCHER, qui avait été élu pendant 42 ans. Mais, je parlerai un peu plus longuement de l'histoire de la Gacilly et surtout de son devenir, compte tenu du contexte économique actuel.
Je laisse la Parole à J LE NAY.

Le président :

Bien, merci monsieur le maire.

A l'accueil, il vous a été remis :

- un dossier dans lequel vous trouverez :
- le programme de la journée ;
- et les documents financiers de l'Association.

Vous trouverez dans votre sacoche, offerte par Orange, :

- une clé USB offerte par la Mutuelle Nationale Territoriale,
- un stylo offert par la Banque Fédérale Mutualiste,
- magazine du département ainsi qu'un stylo, offerts par le conseil général,
- le magazine Petit Gibus qui est un outil pédagogique à destination des élèves des écoles primaires. Il est possible de le commander. Un courrier électronique a été adressé à toutes les communes et intercommunalités en ce sens.
- et divers documents que je vous invite à consulter.

Vous recevrez en novembre, comme chaque année, l'AGENDA 2013 en cours d'édition.

Je laisse à présent la parole à la secrétaire générale, Agnès LE GOUGAUD afin de présenter le rapport d'activité de cette année.

Madame Agnès LE GOUGAUD, Secrétaire générale :

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2012 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan.

I- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Le bureau et le conseil d'administration de l'Association se sont réunis 2 fois depuis le dernier Congrès du mois d'octobre 2011. Un certain nombre de décisions ont été prises à l'unanimité, dont je vais vous faire part ci-après.

1. LES INVITATIONS

L'Association est invitée à de très nombreuses réunions, comités de suivi, inaugurations : le Président s'est rendu à une trentaine d'entre elles et des élus que nous remercions vivement se sont rendus disponibles pour assister à une vingtaine d'autres.

2. LES COMMISSIONS

Une des missions de l'Association des Maires est de proposer des élus au sein des commissions nationales, régionales ou départementales, généralement mises en place par l'Etat.

A la suite des élections municipales, toutes les commissions ont été renouvelées ; cependant, les désignations ne sont pas toujours valables pour toute la durée du mandat et de nouvelles commissions sont constamment créées alors que d'autres disparaissent, ce qui implique des désignations en permanence.

Les compositions des commissions mises en place par l'Association des Maires de France ont été renouvelées.

Les membres de ces commissions restent sensiblement les mêmes que ceux désignés en 2008 :

Pour information,

Commission « culture et communication » :

Titulaire : Paul PABOEUF, Maire de Questembert

Commission « Europe » :

Titulaire : Michel GUEGAN, Maire de La chapelle caro

Suppléant : Jean-Pierre LE FUR, Maire de Berné

Commission de l'environnement et du développement durable

Titulaire : Michel GUEGAN, Maire de La chapelle caro

Suppléant : Jean THOMAS, Maire de Nivillac

Commission de la cohésion sociale

3 Titulaires : Joseph LE BOUEDEC, Maire de Guern ; David ROBO, Maire de Vannes et Claudine LE GOFF, maire-adjointe de Lorient.

2 Suppléants : Joël LABBE, Maire de Saint nolff et moi-même.

Commission des finances et fiscalité locales

2 Titulaires : Jacques LE NAY, Maire de Plouay et Jean-Jacques MEROUR, Maire de Pluneret.

Commission de l'intercommunalité

2 Titulaires : Jacques LE NAY, Maire de Plouay et Michel GUEGAN, Maire de La chapelle caro

Commission des communes et territoires ruraux

2 Titulaires : Jacques LE NAY, Maire de Plouay et Yves LE GOFF, Maire de Le Saint

Commission villes et territoires urbains

2 Titulaires : Norbert METAIRIE, Maire de Lorient et Jean-Christophe AUGER, Maire-adjoint de Vannes

La liste des commissions ainsi que leur composition est consultable sur le site Internet de l'Association.

3. Rencontres du Président

Le 3 mai, le Président a reçu le nouveau Directeur départemental des finances publiques du Morbihan, Monsieur Alain GUILOUET qui succède à Monsieur Gérard BOURIANE, parti en retraite.

Le 20 juillet dernier, le Président a rencontré :

- Les représentants de la Fédération Régionale des Travaux Publics et de la voirie qui souhaiteraient obtenir plus de lisibilité sur l'avenir de la profession en fonction de la conjoncture future. Une réunion a été organisée en Préfecture afin d'éclaircir ce point.
- Les représentants du syndicat des enseignants d'éducation physique qui s'intéressent à l'harmonisation des équipements sportifs dans le Morbihan et aspirent à plus de concertation entre les différents acteurs compétents : communes, conseil général, conseil régional.

Le 7 septembre, le Président a rencontré les Docteurs JOUEN et LECONTE dans le cadre d'une étude lancée par le Conseil national de l'Ordre des médecins pour lutter contre les déserts médicaux.

L'Association a participé aux états généraux de la démocratie territoriale au niveau départemental, le 10 septembre à Vannes et le 13 à Pontivy, par le biais de ses représentants qui sont intervenus dans les tables-rondes :

Jacques LE NAY, Maire de Plouay, Président de l'Association ;

Loïc LE MEUR, Maire de Ploemeur, Vice-Président de l'Association ;
Paul PABOEUF, Maire de Questembert, Trésorier de l'Association ;
Frédéric LE GARS, Maire de Le Palais, Président suppléant de l'Association ;
Michel GUEGAN, Maire de La chapelle Caro, Vice-Président suppléant de l'Association ;
Jean-Paul BERTHO, Maire de Baud, Vice-Président de l'Association.

Ensuite, les 4 et 5 octobre derniers, le Président, accompagné du Trésorier de l'Association, Paul PABOEUF, et de Loïc LE MEUR, Vice-Président de l'Association, se sont rendus à la clôture des états généraux de la démocratie territoriale, au Sénat.

Le jeudi 20 septembre, le Président a signé la charte sur les offres anormalement basses, lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale du Bâtiment, à Plouay, sur le modèle de l'accord signé au niveau national par l'Association des Maires de France et la Fédération Française du Bâtiment.

4. Les évènements à venir

Congrès de l'Association des Maires de France

Le 95ème Congrès de l'Association des Maires de France aura lieu du 20 au 22 novembre 2012, à Paris, Porte de Versailles, et aura pour thème : Les territoires, acteurs d'un monde en mutation.

Le dîner offert par l'ensemble des parlementaires du Morbihan aura lieu le mardi 20 novembre à 19h30 au Sénat, salon pourpre, 15 rue de Vaugirard.

Prochaines réunions d'informations de l'Association

En janvier aura lieu une réunion d'information animée par la Fédération des établissements publics locaux au sujet des différentes solutions qui s'offrent aux élus : création de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales.

Fin mai 2013, le groupe Le Moniteur organisera un forum au sujet de la commande publique locale.

Je dois également vous dire quelques mots sur le projet de Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne

A la suite de la conférence régionale foncière, le préfet de région a invité les Associations de maires de Bretagne à délibérer au sujet de la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne.

Les membres du bureau et du conseil d'administration du 1^{er} octobre dernier n'ont pas réussi à s'accorder sur une position commune. Ce sujet fait à l'évidence débat au sein de nos instances. Faut-il y voir de l'inquiétude venant de l'agacement des élus des élus confrontés à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Toujours est-il que nous avons décidé de transmettre la charte à l'ensemble des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, pour qu'après leur avis, nous puissions arrêter une position définitive.

Pour information, l'Association des maires du Finistère a décidé de ne pas se prononcer sur le sujet et l'Association des maires d'Ille et Vilaine, bien qu'ayant bien compris l'enjeu de sobriété foncière, n'a pas approuvé la charte, au vu du risque contentieux pour les communes.

Afin de faire un point sur l'état d'avancement du futur siège commun entre le Syndicat Départemental d'Energies, Eau du Morbihan et l'Association, je laisse la parole à Emmanuel GIQUEL, Maire de Sainte-Hélène, administrateur de l'Association, qui suit ce dossier.

5. FUTUR SIEGE DE L'ASSOCIATION

Il y a un an, je vous ai présenté le lancement de la phase construction de notre futur siège. Vous avez pu prendre connaissance au cours de l'année par le journal de notre association départementale de l'évolution de ce complexe dont vous pouvez voir quelques clichés sur cet écran.

A ce jour, les travaux se déroulent conformément au calendrier préétabli qui doit permettre une livraison en Mars 2013.

Pourtant, tout comme parfois dans nos communes, dans le contexte actuel difficile pour les métiers du bâtiment, nous avons dû faire face à la défection des entreprises de menuiserie et de peinture.

Actuellement le marché des V.R.D. est en cours tandis que, à l'initiative du SDEM, une consultation est lancée pour un pilote expérimental de stockage d'électricité produit par les panneaux photovoltaïques et l'éolien afin d'absorber les pics de consommation et permettre la revente éventuelle. D'autre part, il y a un mois, le Comité artistique n'ayant pas trouvé les offres dans le cadre du 1% comme représentative de nos trois entités, il a été décidé d'acquérir une œuvre d'art auprès d'un artiste local.

En 2009, une convention de groupement de commande avait été signée entre le S.D.E.M. , le S.D.E. et l'A.M.P.M. pour l'organisation des marchés publics en vue de la construction d'un siège sociale pour les trois entités.

Cette convention fixait la répartition du cout du projet à 60% pour le SDEM, 33% pour le S.D.E. et 7% pour l'A.M.P.M. et ceci au prorata de la surface qui était affectée à chacun.

La finalisation du projet a abouti à 2 300 m² de bureaux et 1 000 m² de surfaces communes et ceci notamment compte tenu de l'évolution des besoins du S.D.E. devenu Eau du Morbihan.

Ceci nous donne une nouvelle clé de répartition qui a été approuvée par les trois structures à savoir :

50,27% pour le SDEM, 43,82% pour Eau du Morbihan et 5,90% pour notre association ce qui a été accueilli favorablement par le bureau et surtout par Paul PABOEUF notre Ministre des Finances. Et ceci d'autant plus que c'est le SDEM qui assure actuellement le financement de notre part des travaux et que notre première échéance ne sera effective qu'à la livraison. De plus, un avenant à la convention de groupement de commande va être signé pour permettre son élargissement à tout équipement nécessaire au fonctionnement du futur siège et notamment pour l'achat du mobilier et du matériel.

Je dois remercier ici Alexia notre directrice, pour sa participation ardente aux réunions communes avec ses collègues des deux autres entités pour la mise en place de la future copropriété.

En ce qui concerne le déménagement au printemps prochain, notre collègue David ROBO, maire de Vannes a proposé la mise à disposition d'un camion de la ville avec personnel et ceci gracieusement si vous en êtes d'accord.

Enfin, sans vouloir abuser de la bonté du Maire de Vannes, j'émetts le vœu au nom de tous les maires de l'association, que la ville puisse, dans un délai raisonnable, améliorer l'accès à cet outil qui va être au service des 261 communes du Morbihan.

En effet, si son emplacement est idéal sur l'ancien site de l'A.S.P.T.T., derrière le siège du Crédit Agricole et à proximité d la voie express, il faut reconnaître que le cheminement actuel par Luscanen est un peu compliqué. Mais j'anticipe sur la période de vœux.

Merci beaucoup pour votre attention.

La Secrétaire générale :

Merci monsieur le maire pour cette présentation. Le rapport d'activité arrive à son terme. Je laisse la parole au Président.

Jacques LE NAY - Président

Je vous remercie Agnès pour ce rapport d'activité ainsi qu'Emmanuel GIQUEL, administrateur pour son intervention.

Je laisse la parole au trésorier adjoint de l'Association, Patrick LE VILLOUX, pour présenter le rapport financier.

II RAPPORT FINANCIER

Dans le dossier se trouvent :

- le compte de résultat 2011 ;
- le bilan 2011 ;
- le compte de résultat au 1^{er} juillet 2012 ;
- le budget prévisionnel 2013 ;
- un tableau d'amortissement du prêt ;
- des simulations d'augmentation de 5% de la cotisation.

Au 31 décembre 2011 :

Le **COMPTE DE RESULTAT** se présente de la manière suivante :

Total des produits :	254 823 €
Total des charges :	248 831 €
Avec le résultat financier s'élevant à	130 €,

le résultat de l'année 2011 est de + 5 992 €.

Pour information,

En ce qui concerne **les produits**, les postes les plus importants sont :

Les cotisations des communes et EPCI	229 855 €
La ristourne sur les cotisations de l'AMF.....	6 051 €
La subvention du Conseil Général	7 650 €
La participation des élus à l'AG	6 264 €

En ce qui concerne **les charges**, les postes les plus importants sont :

La cotisation départementale à l'AMF	101 756 €
Le remboursement au CDG 56	21 309 €
La rémunération du personnel	50 695 €
Les charges sociales	38 754 €
Les frais de l'A.G.	8 129 €
Les frais de réunions et déplacements.....	8 091 €

En qui concerne le BILAN au 31 décembre 2011

la situation s'équilibre à 264 548 € compte tenu :

Des immobilisations incorporelles (logiciels).....	515 €
Des immobilisations corporelles (meublier, véhicule, informatique + terrain)	193 691 €
Des cotisations et autres restant à encaisser au 31/12/2011	1 161 €
Des placements à la Poste au 31/12/11	7 053 €
Des disponibilités (CCP) à la Poste au 31/12/11	58 022 €
Des charges constatées d'avance.....	4 106 €

TOTAL

264 548 €

Les comptes 2011 ont été arrêtés par le bureau et le conseil d'administration du 1^{er} octobre dernier à l'unanimité.

Au 1^{er} juillet 2012 :

Le **COMPTE DE RESULTAT** se présente de la manière suivante :

Total des produits réalisés :	245 124 €
Total des charges réalisées :	159 40 €

le résultat à mi-parcours de l'année 2012 est de + 85 284 €.

Ce résultat permettra donc de financer les 83 650 € de charges estimées restant à réaliser d'ici la fin de l'année.

Pour information,

En ce qui concerne **les produits**, les postes les plus importants sont :

Les cotisations des communes et EPCI	236 629 €
La subvention du Conseil Général	7 650 €

En ce qui concerne **les charges**, les postes les plus importants sont :

La cotisation départementale à l'AMF	103 194 €
Le remboursement au CDG 56	11 360 €
La rémunération du personnel	18 200 €
Les charges sociales	21 000 €

Budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 prévoit une augmentation de la cotisation de 5% afin de pouvoir financer le futur siège de l'Association.

De nouvelles charges apparaissent :

- Charges de copropriété : 10 000 €
- Dotation aux amortissements : 19 160 €
- Intérêts d'emprunt : 19 254 €.

Cela permettrait de finir avec un résultat positif de 1399 €.

L'Association des Maires de France, quant à elle, n'envisage d'augmenter sa cotisation que de 0,1% lors du prochain Congrès de novembre.

L'augmentation de la cotisation de 5% fait passer les taux à :

- 0,296 € par habitant pour les communes (au lieu de 0,282 €) ;
- 0,047 € par habitant pour les EPCI (au lieu de 0,045€) ;

Des simulations ont été réalisées :

Pour les communes de :

	2012	2013
500 habitants	141 €	148 €
1500	423 €	444 €
3500	987 €	1036 €
5000	1410 €	1480 €
10 000	2820 €	2960 €
20 000	5640 €	5920 €
40 000	11 280 €	11 840 €

Pour les EPCI de :

	2012	2013
6000 habitants	270 €	282 €
15 000	675 €	705 €
50 000	2 250 €	2 350 €
100 000	4 500 €	4 700 €
200 000	9 000 €	9 400 €

Pour information, s'agissant du financement du futur siècle :

L'Association va contracter un emprunt de 490 000 euros sur 20 ans au taux fixe de 3,99 %. L'annuité sera de 35 677,80 euros au profit du Crédit agricole.

Le Président :

Merci au trésorier adjoint, Patrick LE VILLOUX pour cette présentation et avant d'approuver les comptes, je laisse la parole au commissaire aux comptes, monsieur Hubert HENRY.

Rapport sur les comptes par Hubert HENRY, commissaire aux comptes

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur le contrôle des comptes annuels de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C.I. du Morbihan tels qu'ils sont joints au présent rapport, sur la justification de nos appréciations et sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels, ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et la Direction générale de l'association.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons également procédé conformément aux normes de l'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et des comptes annuels. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci monsieur le commissaire aux comptes.

Des observations à faire sur les chiffres présentés ? Des questions ?

- approuvez-vous le compte de résultat et le bilan pour l'année 2011 ?
- des questions sur le budget prévisionnel 2013 ?
- approuvez-vous le budget prévisionnel 2013 incluant une augmentation de la cotisation des communes et des EPCI de 5% ?

Les Comptes sont adoptés à l'unanimité

Je vous remercie.

Notre assemblée ordinaire est close.

Je vais vous demander quelques minutes de patience pour nous permettre d'accueillir les personnalités qui nous attendent. Merci.

Le Président :

Notre assemblée générale statutaire étant close,

Je vous propose de poursuivre cette réunion.

Je salue et remercie les invités qui nous font l'honneur de leur présence à notre congrès.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir :

- Monsieur Jean-François SAVY, Préfet du Morbihan ;
- Messieurs les sous-préfets de Lorient et de Pontivy,
- Madame et messieurs les parlementaires,
- Monsieur le président du Conseil général,
- Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et généraux;
- Monsieur le président de l'association des anciens conseillers généraux et anciens maires, Guy SINEL ;
- Mesdames et messieurs les directeurs des services de l'Etat et du département ;
- Mesdames et messieurs les secrétaires de mairie et les directeurs des services des communes ;
- Mesdames et messieurs des organismes partenaires des collectivités.

Nous avons les excuses de :

- Pierrick MASSIOT, président du Conseil régional ;
- Madame la présidente de l'Association des maires d'Ille et Vilaine, Françoise GATEL ;
- Monsieur le président de l'Association des maires du Finistère, Jean René JONCOUR ;
- Monsieur le président de l'Association des maires des Côtes d'Armor, René REGNAULT;

Intervention de Monsieur Christophe HERVE, Directeur régional d'Orange

Bonjour Mr le Préfet, Mr le Président, Mesdames Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus. Je suis Christophe HERVE, j'ai pris mes fonctions de Directeur Régional Orange Bretagne depuis quelques semaines.

Je voudrais rappeler l'attachement du groupe Orange au développement du territoire.

Je rappelle l'attachement du groupe à travailler avec l'ensemble des collectivités locales, comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Nous avons devant nous un certain nombre de grands travaux qui porteront dans les années futures sur le très haut débit, c'est un sujet d'actualité pour lequel Mme la Ministre Fleur PELLERIN s'est exprimée ces derniers jours auprès de l'A.V.I.C.A.

Ce sont des chantiers importants qui sont devant nous, sachez mesdames et messieurs les maires que nous serons bien évidemment au niveau du Groupe Orange très actifs et très présents dans ce domaine, qui doit mener notre territoire vers le très haut débit dans les années qui viennent, soit à travers la fibre optique, dont on parle beaucoup actuellement où ce que nous appelons communément le 4G, c'est-à-dire le très haut débit par le mobile.

Je vous remercie Mr le Président de m'avoir permis de me présenter.

Je vous souhaite mesdames et messieurs de très bons travaux.

Le Président :

Merci monsieur le Directeur. Des questions ?

Je laisse la parole à Jacques ROCHER, maire de La Gacilly pour accueillir nos invités.

Intervention de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly

Mr le Préfet, Mr le Président, Mesdames Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus Mesdames Messieurs les Conseillers généraux. Bienvenue à la Gacilly, je voudrais juste vous passer un petit document. Je voudrais juste re-situé la Gacilly qui est située à l'extrémité du département, et je voudrais reprendre en préambule, une déclaration faite en 1959 par un homme qui avait 29 ans, et qui disait savoir que La Gacilly était une terre un peu abandonnée, comme beaucoup de celles que l'on connaît dans le Morbihan.

Cet homme c'était Yves ROCHER, et en 1959, à 29 ans, il se présentait aux élections municipales et il disait :

« Imaginer, réaliser, construire, voilà mon but. Un jour la Gacilly sera prospère, j'en fais le serment, vous serez juges ».

Je voudrais juste vous passer un petit document rapide pour montrer ce qu'est aujourd'hui la Gacilly et je vous dirais aussi ce l'on va en faire, pour les années avenir, dans le cadre d'un Morbihan plein d'avenir.

Voilà, moi je pense qu'il faut lutter contre le fatalisme, en tout cas c'est comme cela que mon père m'a transmis ses valeurs.

Je crois qu'il faut parler au-delà des clivages politiques. Nous avons vraiment une nécessité d'agir, et comme vous le savez la situation de notre pays est difficile, délicate, mais il y a deux solutions :

- 1^{er} Baisser les bras
- 2eme Agir

Alors à la Gacilly, vous avez vu Art Nature et Beauté en Morbihan.

Je crois à l'image de marque. Je suis un homme de marque, excusez-moi, je suis un chef d'entreprise. Il y a plus de 15 000 salariés chez Yves Rocher dans le monde. Aujourd'hui, la bagarre aussi se situe au niveau des marques, au niveau mondial. Lundi je serai à Cannes au salon du « TRAVEL RETEL », avec plus de 200 marques de cosmétiques, qui sont en train de se positionner dans les aéroports internationaux. Image de marque, oui, parce que, Yves Rocher effectivement originaire de la Gacilly. Mon père à cette époque-là, comme il me disait au tout début lorsqu'il a commencé. « Pas une personne ne croyait que j'allais réussir, pas une ». Tout le monde disait que c'était illusoire de vouloir créer une marque de cosmétique à base de plante à l'époque vendue par correspondance dans le Morbihan. Aujourd'hui, Yves Rocher, juste pour vous dire ce que nous sommes. Nous sommes d'abord une entreprise familiale, j'insiste sur ses éléments là, nous ne sommes pas côté en bourse. Le capital est dans les mains de la famille Yves Rocher et nous ne sommes pas dans une vision court-termiste, lorsque l'ont fait des investissements, nous le faisons à moyen et long terme.

Yves Rocher est une entreprise Bretonne, et fière de ses racines, fière de ses usines en Bretagne, mais Yves Rocher aussi est une entreprise internationale. Parce que je ne crois pas au devenir de notre pays sans être tourné vers l'international.

Je voudrais juste vous donner un chiffre : nous fabriquons ici même, en Bretagne, dans le Morbihan 300 millions de cosmétiques. Environ 1 million de produits par jour sortent de nos usines.

Des parfums, nous sommes la 1^{ere} marque sur le marché français, du maquillage, nous sommes la 1^{ere} marque sur le marché Français avec 17 % de parts de marché, sur les 300 millions de produits que nous fabriquons, 100 millions sont pour le marché français, 100 millions pour le marché européen, 100 millions sont pour le marché hors Europe.

Qui aurait dit il y a 20 ans, que la Russie, fantastique pays, de 250 millions d'habitants, 30 fois le territoire français.

La Russie aujourd'hui est le 2^{eme} marché d'Yves Rocher. Qui l'aurait dit ? Donc, nous sommes tournés vers l'international, et je peux vous dire que toutes nos équipes avancent. Aujourd'hui notre 1^{er} marché c'est la France, il y a quelque temps c'était l'Allemagne. Aujourd'hui c'est la Russie. 3^{eme} marché l'Allemagne, 4^{eme} marché le Mexique. Pourquoi je vous dis cela ? Je pense que c'est important. Moi je vous parle en tant que chef d'entreprise et en tant qu' élu, et je défends aussi l'image de marque, parce que je crois que dans un monde de compétition, nos territoires, le territoire du Morbihan a à défendre son image de marque globale. Alors, sur la Gacilly, vous savez sans doute, mais moi je suis un militant écologiste depuis 20 ans, nous avons créé la Fondation Yves Rocher, qui agit sur la nature. Action de terrain, plantation d' 1 million d'arbres en France avec différentes structures, différentes associations, également en tant qu' élu, et ceci nous le faisons avec trois communes : la commune de St Martin, la commune des Fougerets et la commune de la Gacilly. Nous avons installé le plus grand champ éolien breton. Et cela, c'est important, parce que l'on parle d'énergie, on parle de changement de modèle, et bien ce modèle-là est possible. C'est un investissement de 36 millions d'euros, mais je vous dis ce n'est pas la Gacilly qui a financé, ne vous inquiétez pas. Mais, c'est un élément d'image et à la fois de ressources et à la fois de production d'électricité, nous allons produire l'équivalent d'électricité pour 35 000 personnes.

La culture, on en parle, je crois à la culture, la culture est un élément d'image de marque. Voyez Nantes, le 1^{er} Ministre, ancien maire de Nantes. Voyez ce qui a été fait au niveau de l'image de Nantes. C'est un travail exceptionnel qui a été fait. Je crois à la culture, la culture comme un élément de l'aménagement du territoire, à l'accessibilité au plus grand nombre, dans nos sociétés rurales, les personnes ont le droit à l'accès à la culture. Nous avons développé depuis 40 ans les métiers d'arts.

C'est difficile économiquement, c'est très difficile, mais nous considérons que c'est notre devoir d'agir.

Nous avons créé un festival de photos qui va avoir 10 ans l'année prochaine, et le pays invité sera l'Allemagne. Cette année c'était le Brésil, ce festival attire entre 250 à 300 000 personnes. Qui aurait dit ? Au tout début les gens disaient « Tu es « fou », tu es un « fou », tu vas faire un festival photos avec la Gallily ?

Cela ne va pas marcher. Ce dont on s'aperçoit :

- 1^{er} **cela marche**
- 2eme **la population, et je pense que certains de nos concitoyens sont venus à la Gacilly au festival de la photo.**
- 3eme **c'est gratuit, et j'insiste là-dessus, c'est l'accessibilité au plus grand nombre, c'est un élément essentiel**
- 4eme **en terme de retombées, retombées pour la Gacilly, retombées pour le canton, retombées pour le Département, et je suis un peu prétentieux, retombées pour la Bretagne. C'est un apport. J'insiste là-dessus.**

Moi j'agis d'abord en tant que chef d'entreprise, on travaille sur notre endettement, il est très faible à la Gacilly, on investit. Nous avons créé récemment une maison de santé au niveau du Canton, nous allons aménager une gendarmerie un bâtiment basse consommation. Pour moi, c'est la clé de l'avenir ; c'est pouvoir investir pour attirer une nouvelle population.

Des investissements sociaux, sportifs, culturels. Alors, je voudrais me retourner vers Monsieur le Préfet, Mr le Président et les membres de cette assemblée, notre département a de l'avenir, il a un grand avenir. Je suis persuadé. Il est tourné vers la mer, il y en a qui viennent de très loin, de belle Ile, Mr le Maire est venu ce matin. Je le remercie. Mais il est aussi ancré dans les terres et je crois notre enracinement il est là, il est fort. Ces doubles facettes que je trouve, qu'est le Morbihan. Je crois qu'il est maintenant nécessaire d'allier nos volontés politiques et de favoriser les entrepreneurs. J'entends, ci et là, des jugements, vous savez ce que m'a dit mon père un jour, il a créé cette entreprise pour créer de la richesse, cela veut dire quoi créer la richesse, c'est créer de l'emploi. Notre famille est originaire depuis deux siècles, ce dont mon père s'est aperçu, c'est que les Gacilliens partaient, parce qu'il n'y avait pas d'emploi ; ils partaient où ? à Paris, les femmes partaient pour être « bonnes » et les hommes pour faire des petits travaux.

Sa volonté c'était de créer de l'emploi.

De créer de la richesse, et j'ose le dire, je suis là pour créer de la richesse, mais je souhaite aussi que l'on facilite l'investissement, on est un regard attentif vis-à-vis des entrepreneurs, ils se battent tous les jours et c'est très difficile. Je ne parle pas de nous simplement, je parle des petites entreprises, chaque jour qui doivent se battre avec des problèmes de trésorerie, des problèmes divers et variés, et j'en appelle à vous justement pour se mettre dans la peau d'entrepreneurs, parce que les entrepreneurs sont là pour créer de l'emploi, ici même dans notre territoire.

Merci à vous, je suis très heureux en tout cas de vous accueillir à la Gacilly.

Mon père avait accueilli cette belle assemblée.

Merci à vous.

Le Président :

Merci monsieur le maire. Merci Jacques.

PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT

Avant toute chose, je souhaiterais rendre hommage à Jean-Charles CAVAILLE qui a profondément marqué notre département et la vie de sa commune en trente ans de vie politique.

Il fut Maire de Noyal-Pontivy de 1971 à 2001, Député du Morbihan de 1978 à 2002, Conseiller général du canton de Pontivy de 1976 à 2004, Président du Conseil général du Morbihan de 1998 à 2004.

Il est décédé en fin de semaine dernière. En première partie de réunion, une minute de silence a été observée à sa mémoire, ainsi que celle de tous les maires, maires honoraires et anciens maires décédés au cours de cette année.

Puisque nous sommes à La Gacilly, je voudrais aussi rendre hommage à Yves ROCHER. En effet, Yves ROCHER, natif de La Gacilly, a fondé son entreprise de produits cosmétiques, en 1959. Visionnaire, il privilégie très tôt l'agriculture biologique et une démarche éco-citoyenne. Parallèlement à son activité de chef d'entreprise, il s'est engagé dans la vie politique : il a été élu maire de La Gacilly de 1962 à 2008, conseiller général de 1982 à 2001 et conseiller régional de 1992 à 1998.

Sa ville natale, ainsi que les villages alentours forment un canton relativement dynamique grâce aux infrastructures mises en place sous son impulsion, notamment avec l'implantation de sites de production, de laboratoires ou encore d'un jardin botanique avec une collection unique d'armoises et de sauges, un végétarium et le lancement d'un festival photographique.

Pour éviter toute redite avec notre assemblée générale statutaire, nos invités me le pardonneront, je ne reviendrai pas sur le compte-rendu d'activité 2012.

Je rappellerai toutefois que notre Association a contribué à la préparation des états généraux de la démocratie territoriale à l'initiative du Sénat, le 10 septembre à Vannes et le 13 à Pontivy. Plusieurs de nos représentants sont intervenus dans différentes tables-rondes.

Il en est notamment ressorti une demande forte de réforme de la part des élus comme en matière de fiscalité locale. Un souhait de retour à une logique de territoire plutôt que de guichet a été formulé avec un renforcement et une consolidation de l'intercommunalité.

Ensuite, les 4 et 5 octobre derniers, les 3 représentants de notre Association, le Trésorier, Paul PABOEUF, un Vice-Président, Loïc LE MEUR, et moi-même, nous sommes rendus aux états généraux de la démocratie territoriale, au Sénat; chacun d'entre nous a donc pu participer à l'un ou l'autre des différents ateliers, où de nombreux points de vue ont été échangés.

Les maires, surtout ceux des petites communes, ont réclamé « *plus de liberté face à l'Etat, moins de normes et moins de complexité dans la gestion locale et administrative, y compris sur le registre de l'urbanisme où les directives et les objectifs sont parfois contradictoires* ».

Le statut de l'élu est quant à lui toujours au cœur des préoccupations d'un très grand nombre de nos collègues ; la finalisation des précédentes réformes engagées a été

largement débattue avec des points de vue parfois éloignés. Les seuils à partir desquels les futures élections municipales seront soumises à la proportionnelle, recueillent des avis souvent opposés mais les chiffres de 1500 voire 2000 emportent le plus grand nombre de suffrages.

La matinée du vendredi a pris un tour plus solennel avec le discours du président de la République.

S'exprimant en ouverture des débats, François Hollande a développé sa vision de l'acte III de la décentralisation. Elle devrait notamment se traduire par la création du Haut conseil des territoires, la définition de blocs de compétences et l'assouplissement du droit à l'expérimentation.

Le chef de l'Etat a aussi annoncé que le futur projet de loi de décentralisation serait présenté « début 2013 » pour une première lecture devant le Sénat et a indiqué que cette réforme sera fondée sur les principes de « confiance, clarté, cohérence et démocratie ».

Le président de la République a clairement annoncé la fin du conseiller territorial prévu dans la précédente loi ainsi que le report des élections régionales et cantonales en 2015. Autre annonce, le dépôt d'un projet de loi sur la limitation du cumul des mandats au printemps 2013.

Son intervention a suscité plusieurs réactions :

Jacques Pélissard, Président de l'Association des maires de France, a déclaré que « *la notion de chef de file et de blocs de compétences va dans le bon sens à condition qu'il y ait co-construction* ».

André Laignel, secrétaire général de l'AMF, a déclaré à son tour : « *Nous avons besoin de stabilité et de clarté. Depuis des années, nous gérons nos villes et nos départements sans savoir quelles seront nos ressources les années suivantes* ».

Le nouveau président du Comité des finances locales, quant à lui, a aussi demandé que « *les baisses de dotations annoncées pour 2014 et 2015 fassent partie des négociations* » préalables à la signature du pacte de confiance proposé par le chef de l'Etat.

Parlant « *d'un acte I de la territorialisation* », Michel Destot, président de l'Association des maires des grandes villes de France a tenu à rappeler, pour sa part, que les élus demandaient la création de l'agence de financement des collectivités locales.

Jean-Pierre Bel, président du Sénat, a aussi appelé « *à faire avancer le chantier de l'agence de financement des collectivités porté par les associations d'élus* », pointant « *une réticence des sphères publiques financières* ». Soulignant qu'il disposait « *d'une somme considérable de propositions qui doivent être prises en compte dans les réformes à venir* ». Le président du Sénat a annoncé qu'il proposerait au prochain bureau du Sénat, « *un texte qui dégagera les idées-forces* » exprimées lors de ces Etats généraux et que ce texte « *sera rapidement transmis au pouvoir exécutif* ».

Voilà quelques éléments forts et déclarations qui peuvent résumer le contenu de ces états généraux de la démocratie territoriale qui se sont déroulés au tout début du mois d'octobre.

Après ce qui s'est passé, passons à ce qui va se passer.

Les évènements à venir

Il va y avoir le
Congrès de l'Association des Maires de France

Le 95ème Congrès de l'Association des Maires de France aura lieu du 20 au 22 novembre 2012, à Paris, Porte de Versailles, et aura pour thème : Les territoires, acteurs d'un monde en mutation.

Je vous invite à y venir nombreux. Les maires présents seront invités à dîner par les parlementaires selon la tradition. Cette année, c'est au tour du Sénat de nous accueillir, mais Odette HERVIAUX m'a fait savoir que nous disposerions de 82 places et qu'elle souhaite que ce soit prioritairement les maires qui en bénéficient, dans l'ordre d'inscription, à concurrence des places disponibles.

Par ailleurs différentes réunions d'informations sont proposées pour les mois à venir :

En janvier aura lieu une réunion d'information animée par la Fédération des établissements publics locaux au sujet des différentes solutions qui s'offrent aux élus : création de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales.

Fin mai 2013, le groupe Le Moniteur organisera un forum au sujet de la commande publique locale.

Je dois également vous dire quelques mots sur le projet de Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne

A la suite de la conférence régionale foncière, le préfet de région a invité les Associations de maires de Bretagne à délibérer au sujet de la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne.

Les membres du bureau et du conseil d'administration du 1^{er} octobre dernier n'ont pas réussi à s'accorder sur une position commune. Ce sujet fait à l'évidence débat au sein de nos instances. Faut-il y voir de l'inquiétude venant de l'agacement des élus des élus confrontés à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ? Visiblement, il y a des incompréhensions.

Toujours est-il que nous avons décidé de transmettre la charte à l'ensemble des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, pour qu'après leur avis, nous puissions arrêter une position définitive.

Pour information, l'Association des maires du Finistère a décidé de ne pas se prononcer sur le sujet et l'Association des maires d'Ille et Vilaine, bien qu'ayant bien compris l'enjeu de sobriété foncière, n'a pas approuvé la charte, au vu du risque contentieux pour les communes.

En conclusion de ce bref compte-rendu d'activité de notre Association, je peux affirmer que toutes ces actions n'auraient pu aboutir sans le dévouement des membres du bureau et du conseil d'administration de l'Association, qui travaillent en

bonne collaboration avec la directrice-juriste, Alexia ÉTORÉ et la secrétaire-comptable, Nathalie POSTOLLEC. Je tiens ici à les remercier.

Avant de laisser la parole à nos différents invités, je souhaite évoquer devant vous différents sujets qui me paraissent d'actualité et me faire le relais de l'Association des Maires de France.

Je tiens tout d'abord à revenir sur les attaques répétées contre l'évolution des dépenses en matière d'effectifs des collectivités locales, et notamment des communes et des intercommunalités, Jacques Péliissard, président de l'AMF, proteste contre les effets d'annonce qui n'ont qu'un seul but, créer une fausse polémique, sur la base de données contestables. Je m'associe totalement à lui.

La maîtrise des effectifs des collectivités territoriales n'aurait pu avoir lieu si les élus locaux n'avaient pas engagé, depuis plusieurs années, aidés en cela par les lois du 13 août 2004 et du 16 décembre 2010, une réflexion et une démarche d'optimisation des modes de fonctionnement et d'organisation de leurs services, ce qui nécessite forcément du temps.

Pour éviter justement cette polémique navrante de chiffres, et à la demande de l'AMF et des autres associations nationales d'élus, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Direction générale des collectivités locale (DGCL), va mettre en place un groupe de travail qui aura pour mission d'engager une analyse et l'étude objective de l'évolution des effectifs.

Jacques Péliissard tient à rappeler l'engagement des maires et des présidents de communautés à offrir des services publics de qualité, tout en maîtrisant leurs dépenses. Pour preuve de leur implication, 31574 maires sur 36784 sont élus de communes de moins de 2 000 habitants, en première ligne, 7 jours sur 7, pour une indemnité vraiment modeste, qui relève parfois du dérisoire.

Les communes et les communautés jouent en effet un rôle essentiel de cohésion sociale en cette période de crise. Le bloc communal a d'ailleurs réussi à maintenir, voire à améliorer, un niveau de service aux habitants de qualité, tout en ayant fait face à l'inflation des normes nationales et européennes, à la transformation des politiques de proximité dans de nombreux domaines (environnement, économie...) et aux nouvelles demandes sociales.

Bien sûr, les efforts de maîtrise des effectifs doivent se poursuivre. Cela implique pour l'Etat, d'alléger véritablement les normes aux conséquences budgétaires désastreuses qu'elles imposent aux collectivités, dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial et, pour les élus, de continuer la mutualisation de leurs services et de leurs personnels. Ils n'ont effectivement pas attendu qu'on le leur dise.

A ce sujet, à Paris le **mardi 25 septembre plus de 150 participants dont moi-même ont pris part la rencontre-débat organisée par l'Association des Maires de France et l'Association des Communautés de France sur le thème « Réussir la mutualisation des services »**. Ce fut l'occasion, à travers des expériences

concrètes et variées de communautés, de faire le point sur les enjeux de la mutualisation et de tracer les conditions de sa réussite.

De tous les témoignages apportés, il apparaît clairement qu'il n'y a pas de modèle ni de standardisation possible. La mutualisation des services est une démarche pragmatique qui doit s'adapter à chaque contexte local.

L'objectif est avant tout celui de l'efficacité de l'action publique au meilleur coût. Si elle apparaît comme une nécessité immédiate pour certains, elle est avant tout une démarche d'optimisation des moyens au service d'un projet de territoire. Si des économies ne sont pas constatées à court terme, une meilleure maîtrise des dépenses et des gains de productivité le seront à terme par une économie d'échelle.

Les élus sont en première ligne : le portage politique est essentiel pour la réussite de cette démarche. Le dialogue social et une mobilisation permanente des responsables communaux et intercommunaux auprès des agents sont incontournables. Cela nécessite la mise en place d'outils de gestion et d'anticipation sur les conséquences organisationnelles, managériales et sur la situation des personnels.

La forte mobilisation à cette journée au siège de l'AMF a montré que les élus sont attentifs et réceptifs à la notion de mutualisation des services. Je rappelle que selon le ministère, tous les EPCI devraient élaborer leur propre schéma de mutualisation de service à échéance 2015. Madame la Ministre LE BRANCHU, présente en clôture de cette rencontre en a précisé les contours.

Jacques Pélessard, président de l'AMF, et Michel Piron, président délégué de l'AdCF, ont souhaité également rappeler que des améliorations législatives ou réglementaires devaient ou devront être apportées :

- faciliter les transferts de personnels communaux totalement affectés à un service commun après accord des collectivités concernées et avis des CTP ;
- clarifier les conditions d'imputation des remboursements des frais de fonctionnement des services communs dans les communautés levant la fiscalité professionnelle unique et d'en mesurer toutes les conséquences, en lien avec les services de l'Etat ;
- actualiser la liste des EPCI et établissements publics autorisés à créer des emplois fonctionnels.

Pour votre information, **s'agissant de l'intercommunalité dans le Morbihan**, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le 21 septembre. Monsieur le Préfet en parlera mieux que moi mais jusqu'ici les décisions ont été prises en accord avec les élus, en général dans un large consensus à défaut d'unanimité.

Autre sujet auquel ne sont pas insensibles les élus : **La 2ème loi de finances rectificative pour 2012, relatives aux communes, aux EPCI et à leurs contribuables** propose des ajustements permettant la généralisation et la mise en oeuvre de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels.

Trois dispositions corrigent des anomalies techniques constatées suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle (maintien de la correction des anciens abattements départementaux de TH en cas de fusion d'EPCI, réduction automatique du taux de TH en cas de fusion d'EPCI ou d'option pour la FPU, et maintien, à l'EPCI issu d'une fusion, des compensations d'exonérations de TH).

Dix autres dispositions sont présentées, parmi lesquelles figurent le retour au taux de 15,482 % pour le FCTVA, le rétablissement à 1 % de la cotisation au CNFPT ou la nouvelle répartition de la redevance due par les concessionnaires d'installations hydrauliques.

On notera que s'agissant des dotations de l'Etat, l'Association des Maires de France a obtenu pour 2013 qu'elles ne baissent pas et continuera de défendre ce principe : « pas +, pas moins ! ».

Ainsi, lors de sa participation à la **Conférence environnementale pour la transition écologique**, les 14 et 15 septembre 2012, l'Association des Maires de France a formulé des propositions mais aussi des exigences fortes quant aux moyens financiers à engager.

En effet, cinq ans après le lancement du Grenelle de l'environnement, la détermination et l'engagement des maires de France pour la préservation de l'environnement et le développement durable des territoires est toujours aussi forte, en témoigne leur implication lors du Sommet mondial à Rio.

Toutefois, un nombre important des mesures décidées dans ce cadre repose sur les communes et leurs communautés sans que leur financement n'ait été prévu ou qu'elles n'aient fait l'objet, au préalable, d'une étude d'impact financier. Or, le contexte économique et financier s'est fortement dégradé et la gravité de la situation impose de procéder à des choix et d'établir des priorités. Il en va de l'acceptabilité du dispositif, tant du point de vue des communes qui ont à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et urgentes que de nos concitoyens qui subissent la crise.

Il est donc nécessaire, avant de décider de nouvelles obligations, que la Conférence s'attelle à parachever le processus du Grenelle de l'environnement en identifiant les points de blocage et les difficultés de mise en œuvre, ainsi que les leviers financiers et techniques, notamment d'ingénierie, indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par les communes. Des solutions doivent en particulier être trouvées pour engager et accompagner la rénovation thermique des bâtiments qui constitue une urgence environnementale et sociale majeure.

Aujourd'hui, plus que jamais, les collectivités doivent être spécifiquement associées afin d'éclairer le gouvernement sur l'applicabilité, sur le terrain, de nouvelles propositions, notamment si elles devaient se traduire par des transferts de compétences ou de nouvelles charges sur les territoires et les habitants.

Un dernier point qui n'a pas manqué d'intéresser et parfois même d'inquiéter certains maires : **la concertation nationale sur l'école**.

Les maires de France veulent participer activement aux travaux de concertation « Refondons l'école », lancée par le Premier ministre et le ministre de l'Education nationale, le 5 juillet dernier. C'est la position prise par le Bureau de l'Association des Maires de France.

Les maires et présidents de communauté, très impliqués en matière éducative, sont prêts à discuter des leviers nécessaires pour lutter contre l'échec et les inégalités scolaires, dans l'intérêt de l'enfant, avec prise en compte des contraintes auxquelles sont exposés les communes et leurs groupements.

Le Bureau de l'Association des Maires de France estime que la recherche d'une meilleure réussite des élèves, par la refondation de l'école, implique l'instauration d'un partenariat plus équilibré et respectueux entre l'Education nationale et les maires et présidents de communautés.

S'agissant des rythmes scolaires, le Bureau de l'AMF demande qu'une véritable concertation aboutisse à une réforme durable et stable, dans l'intérêt des enfants, soutenable financièrement et réellement applicable par la totalité des communes et communautés.

L'AMF souhaite une approche globale des rythmes scolaires intégrant les problématiques de transport scolaire, restauration, activités sportives et culturelles des enfants, et qui aborde non seulement la semaine et la journée, mais également l'année avec la réduction des congés d'été.

L'organisation et le financement des activités périscolaires des élèves, après le temps scolaire qui ne peut pas relever des seules collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une attention toute particulière d'autant qu'il n'existe pas partout des associations sportives et culturelles et des animateurs qualifiés.

L'AMF demande aussi une clarification des niveaux de décision entre les différents acteurs, l'Etat fixant un cadre national assorti de marges de manœuvre locales. Ces décisions doivent être prises à l'échelle de la commune ou du Regroupement Pédagogique Intercommunal, et non de l'établissement, en lien avec le maire ou le président d'EPCI.

Enfin, l'AMF considère que la date de mise en application de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 serait prématurée.

S'agissant de la carte scolaire, le Bureau renouvelle la demande des maires pour l'élaboration d'un véritable pacte de confiance entre l'Education nationale et les maires, s'appuyant sur un protocole d'élaboration de la carte scolaire entre les maires et les directeurs d'académie.

Ce protocole doit reposer sur une estimation partagée et prospective des effectifs scolaires prenant en compte les projets de développement des communes et intercommunalités. Il doit aussi prévoir des délais raisonnables d'application des évolutions nécessaires.

Les enfants âgés de deux à trois ans doivent être mieux pris en compte par les directeurs académiques dans les écoles situées dans les territoires relevant notamment des zones de revitalisation rurale et des contrats urbains de cohésion sociale, pour renforcer les chances de réussite de ces enfants.

S'agissant enfin de l'école numérique, les maires et présidents d'EPCI en mesurent pleinement les enjeux pour la réussite des élèves. Ils ont besoin d'une meilleure

visibilité et d'un accompagnement par l'Education nationale sur le niveau et le type des équipements adéquats. Ils estiment que l'usage de ces équipements est étroitement lié à la formation des enseignants et au développement d'outils pédagogiques et de manuels numériques innovants.

Par leur implication sur l'ensemble de ces sujets, les maires entendent être considérés comme des acteurs privilégiés du système éducatif du pays et participer à la réflexion collective pour une école républicaine performante.

Voilà donc Mesdames et Messieurs les quelques éléments de réflexion et d'information que je souhaitais vous livrer dans le cadre de notre assemblée générale à La Gacilly en vous remerciant de votre attention.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Nous allons passer à la remise des Mariannes du civisme aux communes lauréates lors du Congrès. Il s'agit cette année des communes ayant comptabilisé le plus fort taux de participation lors des élections présidentielles.

Remise des Mariannes du civisme par Guy SINEL, Président de l'Association des anciens conseillers généraux, anciens maires et adjoints aux maires du Morbihan

Madame, Messieurs les parlementaires, Monsieur président du conseil général, Monsieur le président de l'association des maires, Mesdames, Messieurs les élus. La mise en place de cette opération « Marianne du Civisme » que nous réunis aujourd'hui a pour objectifs :

- De contribuer à redonner toute sa force à la Démocratie, en éveillant la conscience civique, notamment chez les jeunes, en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens.
- De valoriser et de récompenser les communes dont les électeurs sont les plus nombreux à participer aux scrutins électoraux.

Notre association départementale d'anciens conseillers généraux, maires et adjoints au maire adhère à la Fédération Nationale des anciens maires et adjoints de France (FAMAF).

Depuis 2007, la FAMAF attribue au niveau national des Mariannes du Civisme. Pour 2012, cette fédération a reparti les communes en 8 catégories en fonction du nombre d'inscrits et a défini les lauréats en tenant de la moyenne des deux élections (présidentielle et législatives).

Il sera attribué, dans chaque catégorie, une plaque-Marianne aux communes classées premières et des diplômes à toutes les communes lauréates (or, argent et bronze).

Les trophées des communes primées seront remis au Congrès des Maires, le mois prochain.

Au niveau national, dans la catégorie 3 501 – 10 000 inscrits **la commune de Plouay est classée deuxième avec un taux moyen de 79.84 % (85.91 – 73.57).**

Dans le classement par département, le Morbihan se classe en 16ème position sur 104 (en incluant TOM, DOM et français de l'étranger avec un taux moyen de 73.47 % (84.57 + 62.37)

Pour faire une comparaison, entre les régions, la Bretagne se situe en 3ème position moyenne 72.94 % (1^{er} pour Pet 4ème pour les L)

Mais, maintenant revenons au Morbihan, notre conseil d'administration, pour cette année a décidé de remettre des Mariannes et diplômes d'une part pour les élections Présidentielles d'autres part pour les législatives.

Le Président Jacques LE NAY, suite à notre demande et comme l'année passée, a accepté que la remise des Mariannes pour les présidentielles soient remises ce jour et en ce lieu- les autres remises pour les élections législatives seront effectuées en mairie, après accord du maire, comme cela s'est déjà fait par le passé.

Inscrits	Elections Présidentielles	Election Législatives
0-500 inscrits	STE BRIGITTE 92.80 %	STE BRIGITTE 80.69 %
501-1000	Les Fougerets 90.51%	Noyal 71.20 %
1001-3500	St Philibert 90.30 %	St Philibert 73.15 %
SUP à 3 500	Muzillac 89.60%	Plouay 75.57 %

C'est résultats me conduisent à 4 remarques :

- La participation des Bretons et des Morbihannais sont parmi les plus élevées
- Les élections législatives ont été nettement moins fréquentés que les présidentielles, et ce à six semaines d'intervalle (pour le Morbihannais 84.6 contre 62.4 %)
- Compte tenu du caractère apolitique de notre association, je ne ferai bien évidemment aucun commentaire sur les résultats.
Je me contenterai de rappeler la citation faite l'an passé, du grand historien grec 5 siècle avant notre ère, « ***un homme se mêlant pas de politique mérite de passer Non pour un citoyen paisible mais pour un citoyen inutile*** ».
- C'est dans une forte participation électorale que réside **la santé d'une Démocratie.**

Pour conclure, un mot de notre association, nous continuons de « servir encore », non seulement, par cette opération de remise de Mariannes dans l'objectif de lutter contre l'abstention électorale, mais aussi, par des interventions, en accord avec l'inspection académique auprès des élèves des établissements privés et publics du département (écoles, collèges, lycées, afin de participer autant faire se peut, à leur **éducation civique.**

Nous continuerons aussi à vous adresser notre revue bi-annuelle « le Maillon56 » qui relate l'ensemble de nos activités. Nous pourrons aussi noter que notre association aura 20 ans en 2013, car elle a été créée en 1993

Par Jacques FRAVAL DE COATPARQUET, maire honoraire de Monterblanc.

Maintenant, je vous propose, cher Président Jacques LE NAY que nous procédions à la remise de ces Mariannes et au nom du Conseil D'Administration de notre association, je félicite pour le Civisme les habitants des communes lauréates et je demande aux maires des communes primée pour les élections présidentielles de nous rejoindre maintenant

Je vous remercie de votre attention

Le Président :

Je laisse maintenant la parole à François GOULARD, Président du conseil général.

Intervention de Monsieur François GOULARD, Président du Conseil Général

MR le Maire de la Gacilly, cher Jacques ROCHER, Mr le Préfet du Morbihan, Mmes et Mrs les parlementaires, Mmes et Mrs les Maires.

Comment vous dire, lorsque l'on a été maire, on le reste toujours un peu et je m'adresse à des anciens collègues, avec des sentiments que vous pouvez comprendre ;

Un mot tout d'abord, pour dire à Jacques Rocher, à quel point ce que son entreprise fait pour la Gacilly, mais aussi pour le Morbihan et il faut le dire pour notre pays. Parce que cette entreprise a une importance évidemment à l'échelle de la France toute entière, et est d'une importance considérable.

C'est vrai, pour notre département, ce sont de très nombreux emplois, ce sont des ressources fiscales, c'est la transformation, d'une commune, et d'un pays, grâce à l'entreprise et à la richesse qu'elle apporte. C'est aussi et tu parlais d'image, lorsque l'on parle d'Yves Rocher, on parle souvent du Morbihan, et c'est vrai que pour nous, cela revêt une importance toute particulière. Je tenais à le dire, dans la période que nous vivons, des réussites comme celle-là, qui sont des réussites d'une entreprise qui est restée familiale, malgré sa dimension internationale. Des réussites comme celle-là sont à souligner.

Le Conseil Général du Morbihan, vous le savez, c'est une longue tradition. On a évoqué la mémoire de Jean-Charles CAVAILLE, il y a quelques minutes avec Jacques LE NAY, la tradition, c'est d'être aux côtés des communes. Vous le savez, des départements ont des difficultés, des difficultés financières, comme d'autres collectivités territoriales, mais peut-être un peu plus que d'autres, l'explosion des dépenses sociales est une réalité, nous le constatons d'ailleurs dans le Morbihan, tout particulièrement à cette rentrée, avec l'augmentation des dépenses du R.S.A et pas seulement, et un certain nombre de départements ont diminué par la force des choses leurs concours aux communes et aux groupements de communes. Ce que je veux vous dire ce matin, avec les nombreux collègues du Conseil Général qui sont ici, pour l'instant et aux raisons prévisibles nous maintenons l'ensemble de nos dispositifs d'aides aux communes de la même manière que nous maintenons et nous maintiendrons notre effort d'investissement, c'est-à-dire, d'équipement du département du Morbihan. Maintien des dispositifs d'aides que vous connaissez pour l'investissement, cette année c'est plus de 170 millions d'euros, qui se partage en deux, les investissements propres du département, les routes, les collèges, et puis, pour moitié, les soutiens, les subventions à l'investissement, qu'il s'agisse des collectivités locales très majoritairement, ou du secteur associatif et bien sûr de l'économie.

Cette politique-là sera maintenue, je peux vous dire actuellement, puisque nous sommes assez proches de la fin de l'année, que l'année prochaine malgré l'augmentation des dépenses sociales, nous parviendrons à la fois à ne pas augmenter l'imposition mais également à faire progresser notre effort d'investissement. Nous aurons l'année prochaine un effort d'investissement qui sera en hausse, je pense que c'est important pour les morbihannaises et morbihannais, c'est important pour l'économie locale et c'est important pour les communes.

Jacques LE NAY, m'a demandé de vous parler plus spécialement du dossier du « Très Haut Débit ». C'est un dossier d'une importance considérable. Ce n'est pas une affaire facile. D'abord parce que techniquement pour beaucoup d'entre nous, ce sont des données qui ne sont pas faciles à percevoir ; 2eme économiquement, ce

n'est pas un dossier simple, en ce sens, que si économiquement les services de très haut débit étaient partout équilibrés, sur l'ensemble du territoire, cela se passerait tout seul, les opérateurs le feraient et les collectivités ne seraient pas sollicités.

Ce n'est pas un dossier simple financièrement, parce que les coûts, les ordres de grandeur de dépenses sont absolument considérables à l'échelle du territoire national, ce sont des dizaines de milliards d'euros. Ce n'est pas un dossier simple parce que tout le monde intervient. Alors, cela a des avantages pour le financement, cela peut avoir quelques inconvénients pour la mise en œuvre. Je vais essayer d'être le plus simple possible, encore une fois cela n'est pas facile à exposer. Dans le Morbihan, en plein accord avec l'Etat et avec la Région, nous avons décidé d'avoir un dispositif qui soit homogène sur l'ensemble du territoire départemental. Alors, vous savez que l'on ne peut pas être totalement homogène en ce sens, que la loi a prévu que les territoires d'agglomération soient à part, soient traités à part. C'est le cas de Vannes, Lorient et les trois communes de l'Est du morbihannais qui appartiennent à la Communauté d'agglomération de Loire Atlantique de la Baule et Guérande. Mais pour toutes les autres communes, c'est-à-dire la très grande majorité, nous avons voulu que les conditions soient les mêmes, or, c'est un des problèmes du raccordement au très haut débit. Chacun peut le comprendre, cela coûte beaucoup moins cher de raccorder des zones denses que des zones où l'habitat est très éparpillé. Notre choix a été de dire : nous prenons le coût moyen de la prise, deux mille euros à l'échelle de la Bretagne comme référence, et ce coût sera la base de nos aides, sur l'ensemble du territoire et pour les des E.P.C.I., qui sont nos interlocuteurs est le prix totalement péréqué, c'est-à-dire on a une homogénéité, une égalité des territoires. Pourquoi cela nous paraît essentiel, tout simplement parce que demain, l'équipement en très haut débit, et d'ailleurs déjà aujourd'hui, est déterminant pour la vie des territoires. Aujourd'hui et encore plus demain, des entreprises ne s'implanteront que dans des zones raccordées au Très Haut Débit. C'est aussi simple que cela. Sans très haut débit, il n'y aura plus l'implantation d'un certain nombre d'entreprises, parce qu'elles ne pourront pas tout simplement fonctionner. Ce qui est vrai pour les entreprises, ce qui est évidemment crucial, sera de plus en plus vrai pour l'ensemble de la population de la même manière, que vous le savez mieux que quiconque, l'ensemble de nos concitoyens demande aujourd'hui en quelque point du territoire, que ce soit des services qui soient à la hauteur de ses attentes, et bien dans ces services-là, il y aura de plus en plus le haut débit et demain le Très haut débit. Donc, il faut qu'il y ait une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire Morbihannais. C'est fondamental.

Maintenant, lorsque l'on a dit cela, ce n'est pas facile à faire, parce que les coûts sont là, les réalités économiques sont là, et nous avons eu comme approche, de traiter de cette question avec les Communautés de Communes, qui sont les meilleurs interlocuteurs en ce sens que, traiter avec chaque commune est à peu près impossible. Un équipement sur une seule commune, pas d'équipement à côté cela ne marche pas, pour des raisons commerciales, il faut que les opérateurs aient un certain nombre de prises raccordables pour s'intéresser à une zone et donc l'échelle de l'E.P.C.I. est la seule échelle possible, on ne peut pas faire de l'équipement réparti un peu n'importe comment sur le territoire, il faut une certaine cohérence, et une certaine taille minimale pour que cela soit commercialement et économiquement possible.

2ème considérations, les E.P.C.I. sont capables de porter des investissements. On ne peut travailler dans un domaine comme celui-là, qui suppose des investissements lourds, qu'avec une structure qui est capable d'avoir des budgets, qui est capable d'avoir une programmation de ses investissements sur plusieurs années, et les E.P.C.I. sont donc l'interlocuteur qui convient. En cumulant les aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, en prenant en charge le risque commercial,

parce que si une fois l'équipement réalisé, personne ou pas grand monde ne se raccorde au moins les premières années, il y a un risque pour l'opérateur qu'il faudra courir et ce sont la Région et le Département qui prennent en charge ce risque commercial, en cumulant l'ensemble de ces aides et de ces engagements de toutes les collectivités depuis l'Europe jusqu'aux départements. Le coût à la prise pour les E.P.C.I. est ramené à 445 euros, un montant qui est significatif, qui est lourd, mais qui est très loin du coût moyen, qui est de 2 000 euros en moyenne départementale. Ce dispositif nous l'avons présenté au E.P.C.I., il a été bien accueilli, les discussions ont eu lieu et aujourd'hui, on peut dire qu'à une exception près, le dossier est parti, a été lancé et approuvé, les premières études réalisées sur l'ensemble du territoire départemental. Les choses se déroulent de façon très satisfaisante. Nous allons passer à la phase des études très précises pour les premiers raccordements et donc dans le courant 2013, les travaux pourront être réalisés. Nous sommes maintenant très proche d'un raccordement effectif. Alors une précision quand même, ce plan est un plan réaliste et pragmatique, nous le mettrons en œuvre avec vous et les E.P.C.I. Il faudra que les opérateurs s'intéressent à cet équipement et ce n'est pas automatique, c'est-à-dire le risque existe, si c'est mal pensé, si c'est mal prévu, qu'il y ait des investissements de fait, avec des coûts très importants pour l'ensemble des collectivités, mais que les opérateurs n'y trouvent pas leur compte et que l'équipement reste inerte, non raccordé, non activé, et donc que l'on ait investi pour rien. Donc, c'est un sujet qui est compliqué, mais sur lequel nous avons très bien avancé, et je peux dire que nous sommes très nettement en avance sur les autres départements bretons et certainement en avance sur la moyenne nationale. Je pense que ce défi nous pouvons le relever ensemble, de manière pragmatique, avec une contribution de l'ensemble des collectivités, pour que ce soit accessible à l'ensemble des territoires du département du Morbihan. Voilà ce que je voulais vous dire ce matin, parce que c'est un dossier sensible, pas toujours facile à percevoir, mais évidemment, fondamental pour notre avenir. Le département du Morbihan, je reprends ce que disait Jacques ROCHER, nous croyons en son avenir et il a de nombreux atouts. Il est bien équipé, l'équipement de demain, sans négliger les équipements actuels, je pense notamment aux routes, l'équipement très haut débit sera absolument déterminant à la fois pour l'attractivité de l'ensemble de la population mais également pour l'économie.

Je conclus, en disant que cela illustre ce que je vous disais, c'est à dire l'implication du Conseil Général du Morbihan auprès des collectivités, cela illustre aussi une manière de concevoir les relations que nous avons avec vous. Je veux dire par là, que nos dispositifs sont totalement transparents, ils reposent sur des critères qui sont toujours des critères objectifs, les droits « à aide » du Conseil Général adopté par le Conseil général du Morbihan, sont toujours déterminés par des données financières, des données techniques, mais, jamais, par un choix délibéré, politique, des élus de la majorité du département, nous nous attachons à ce que toutes les communes et rigoureusement suivant leur situation aient le même accès, transparent objectif à toutes les aides du département du Morbihan.

Je voulais le dire, parce que c'est un principe essentiel dans la démocratie locale. Enfin, pour conclure, les temps sont difficiles, c'est vrai que l'économie nous soucie au premier chef, n'est-ce pas Mr Le Préfet, et je salue votre activité sur les dossiers économiques qui concernent beaucoup d'entre nous. C'est vrai, que sur le plan financier, inévitablement les choses sont plus difficiles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier. Nous avons constaté par exemple, lorsque nous faisons appel à l'emprunt, que les établissements bancaires, pour certains, ne répondent pratiquement plus, ce n'est pas le cas de tous. Et je sais que pour un certain nombre de collectivités c'est ce qui va être une vraie difficulté pour l'avenir. Là aussi, nous essayons au Conseil Général de faciliter les choses en empruntant le moins

possible. Parce que les enveloppes sont souvent départementales dans les Etablissements. Moins le département emprunte, plus l'enveloppe reste disponible pour les communes et les groupements de communes et cela peut changer la donne. Pour la deuxième année consécutive, le département du Morbihan va réduire son endettement, nous empruntons un peu pour remplacer les emprunts qui arrivent à échéances, mais, notre total de dettes pour la deuxième année consécutive va diminuer et c'est une contribution à l'ensemble des collectivités morbihannaises. Et puis, c'est vrai les difficultés sont là, moi je voudrais dire avec honnêteté, avec sincérité, même, avec des dotations financières qui seront en baisse, c'est inscrit dans les faits, même avec les difficultés que nous connaissons, même avec un accès au financement difficile nous sommes assez responsables pour gérer en conséquence. On peut se lamenter, cela ne sert pas à grand-chose, il faut faire avec, mais lorsque l'on est un gestionnaire, un administrateur responsable, et bien on fait face, et en concentrant les efforts, on arrive à répondre aux besoins de nos concitoyens. C'est cela notre engagement, c'est votre honneur.
Merci

Merci, Monsieur le Président pour cette intervention.

Intervention d'accueil pour Jean-François SAVY, préfet du Morbihan

Monsieur le préfet,

Vous participez pour la deuxième fois à notre assemblée générale. Comme vous le constatez quotidiennement lors de l'exercice de vos fonctions, les élus sont toujours demandeurs de débats et d'échanges.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la collaboration entre les services de l'Etat et ceux de l'Association, grâce aux bonnes relations entretenues par vos directeurs. Vous avez su préserver ces bonnes relations initiées par vos prédécesseurs.

Je tenais aussi à ce que vous sachiez que les maires et les présidents d'EPCI apprécient votre disponibilité et votre capacité d'écoute.

Maintenant, je vais vous donner la parole pour que vous puissiez échanger avec la salle et clore ce congrès.

Discours de clôture de Jean-François SAVY, préfet du Morbihan

Madame, Messieurs les parlementaires, Monsieur président du conseil général, Monsieur le président de l'association des maires, Mesdames, Messieurs les élus, C'est aujourd'hui la deuxième fois que je participe à l'assemblée générale de l'association des maires du département. C'est un rendez-vous auquel je tiens à être fidèle car il me donne l'occasion, ainsi qu'à l'ensemble du corps préfectoral et des responsables des services déconcentrés, de rendre hommage au travail de terrain des 261 maires du département et des présidents d'EPCI.

Il y a plus d'un point commun entre la fonction de maire et celle de préfet. Comme le préfet, le maire est agent de l'Etat. Comme le préfet, il doit s'occuper des sujets les plus divers : sécurité, action sociale, urbanisme, environnement, marchés publics...

Il doit être, tout à la fois, un bâtisseur, un gestionnaire et un médiateur. Il doit avoir le souci de l'immédiat et, en même temps, la vision du long terme. Il est aussi en première ligne en cas de crise, et ce n'est pas la moindre de ses responsabilités.

Cette compétence générale du maire fait de lui l'acteur central de notre organisation administrative locale, au-delà des évolutions liées à la décentralisation et au développement de l'intercommunalité.

Je sais, pour vous avoir très souvent rendu visite depuis le dernier congrès, que vos sujets de préoccupation sont nombreux. Ne pouvant pas tous les aborder ce matin, j'en ai retenu quatre :

- La situation économique,
- L'évolution des aides financières de l'Etat aux collectivités,
- L'achèvement de la réorganisation intercommunale,
- L'application de la réglementation en matière d'urbanisme et de foncier.

1) l'Etat dans le Morbihan

Mais au fait, qu'est-ce que c'est, l'Etat, dans le Morbihan ?

Pour répondre à cette question, j'ai fait établir, comme dans chacun de mes postes précédents, un bilan de l'intervention financière de l'Etat dans le département. Je vous en donne les grandes lignes :

- L'Etat est le premier employeur du département avec 22 295 agents (dont la moitié dans l'éducation et la culture, et 30 % dans la défense ; *stricto sensu*, la préfecture et les sous-préfectures n'emploient que 234 agents, soit 1 % de l'effectif total). Cela représente une masse salariale de plus d'1,5 milliard d'€, en grande partie réinjectée dans l'économie du département ;
- Pour le fonctionnement de ses services, l'entretien et le renouvellement de ses équipements, l'Etat a dépensé 51,3 millions d'€ en 2011. Il est ainsi l'un des principaux donneurs d'ordres du département.
- Ses dépenses d'intervention s'élèvent à 1,3 milliard d'€. Ces dépenses (subventions, dotations, dépenses fiscales) bénéficient d'abord aux collectivités et établissements publics (648 millions), mais aussi aux entreprises (526 millions) et aux particuliers (113 millions). L'Etat intervient à ce titre dans de nombreux secteurs d'activité, notamment l'aménagement du territoire, le logement, l'agriculture...
- En 2011, le montant global des prélèvements effectués par l'Etat s'élève à 1,7 milliard d'€.

Parmi ces prélèvements, arrivent en tête la TVA (800 millions d'€) et l'impôt sur le revenu (un peu moins de 500 millions d'€).

2) Situation économique

Ce cadre posé, je commencerai par quelques mots sur la situation économique.

2.1. Une situation économique dégradée

Ceux d'entre vous qui ont subi sur leur commune les conséquences des derniers plans sociaux le savent bien : le Morbihan n'échappe pas à la crise. Je pense aux 69 licenciements chez ALLIAURA et aux 64 licenciements chez NAVIMO PLASTIMO à Lorient ; aux 398 licenciements du groupe DOUX sur les sites de Pleucadeuc, Sérent et La Vraie Croix ; et encore, lundi dernier, aux 94 licenciements chez CVO à Plouhinec.

Même si les fondamentaux de l'économie restent solides, avec relativement peu de chômage partiel et des projets d'investissement maintenus, la situation de l'emploi se dégrade.

Avec 29 390 demandeurs d'emploi fin août, le chômage est en progression de presque 10 % sur un an : c'est un peu moins que la moyenne bretonne (+11½ %), mais plus que la moyenne nationale (+8 %).

Si rien n'est fait contre cette dégradation, la barre des 30 000 demandeurs d'emploi sera atteinte d'ici la fin de l'année.

Face à cette remontée du chômage, les communes et collectivités, tout comme l'Etat, doivent se mobiliser fortement. D'une part, je vous incite à utiliser au maximum les outils existants : les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative-emploi (CIE) pour les entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier, environ 2500 CAE et un peu plus de 400 CIE ont été signés dans le Morbihan, soit 80 % de l'objectif global. Il faut continuer à en faire un large usage d'ici la fin de l'année.

D'autre part, dès le mois de novembre, vous pourrez mettre en œuvre les emplois d'avenir qui viennent d'être votés au Parlement. J'en rappelle brièvement le principe :

- ces contrats sont ciblés sur les jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 25 ans inclus (ou jusqu'à 30 ans pour les handicapés) ;
- ils sont largement subventionnés par l'Etat (prise en charge de 75% du salaire et exonération de charges) ;
- ils peuvent être conclus, pour une durée de trois ans, par les collectivités locales et les associations.

Même s'ils s'adressent en priorité aux zones défavorisées (ZUS et ZRR), ces contrats ont vocation à être utilisés sur tout le territoire. Ils permettront, par exemple, aux communes de remplacer une partie des agents partant à la retraite par des jeunes qu'elles auront le temps de former.

Enfin, le dispositif sera complété par les contrats de génération. Ces contrats font actuellement l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux ; le projet de loi devrait être présenté en décembre, et les premiers contrats signés début 2013.

2.2. Deux secteurs en difficulté : l'agroalimentaire et le BTP

Au-delà de ces mesures pour l'emploi, certains secteurs ont besoin d'une attention spécifique. C'est le cas, en particulier, de l'agroalimentaire et du BTP.

Premièrement, s'agissant de l'agroalimentaire, des mesures d'accompagnement spécifiques ont été mises en place pour favoriser le reclassement des salariés licenciés par le groupe Doux (cellules d'appui sur chacun des trois sites, convention de sécurisation professionnelle proposée à tous les licenciés, offres de formation et mesures sociales financées par la région et le conseil général, revitalisation des territoires affectés grâce aux crédits du FNRT et de la convention Etat/Vivendi).

Au-delà du groupe Doux, il faut aussi se préoccuper de l'évolution à plus long terme du secteur. Comme nous sommes éloignés des grands bassins de consommation, la compétitivité de notre offre repose sur la proximité entre unités de production et unités d'abattage.

Or, le Morbihan a perdu plus d'un million de m² de bâtiments avicoles en dix ans. La production est en baisse, notamment dans le secteur très sensible du porc.

Pour inverser la tendance, une réflexion stratégique a été engagée au niveau régional. Une première réunion a eu lieu à Rennes sur la filière avicole.

Cette réflexion s'engage aussi dans le cadre des "rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire" lancées par les ministres de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Deuxièmement, le BTP représente, je le rappelle, près de 18 500 emplois dans le département – soit presque autant que l'agroalimentaire. Sur les derniers mois, la

commande privée est en forte baisse : - 13% pour les permis de construire et - 12 % pour les autorisations de mise en chantier de logements neufs par rapport à 2011. Cette baisse est encore plus accusée pour les logements collectifs (-30 %).

Les professionnels comptent donc sur la commande publique, qui représente un tiers du chiffre d'affaires dans le bâtiment, et deux tiers dans les travaux publics. J'ai tenu cette semaine une réunion à ce sujet avec votre président, M. Jacques LE NAY, les fédérations du BTP et l'ensemble des donneurs d'ordre.

Je l'ai dit à cette occasion, je le répète aujourd'hui : les collectivités, et tout particulièrement les communes et EPCI, doivent maintenir un niveau d'investissement élevé et veiller à étaler les chantiers sur l'année pour aider le secteur à surmonter cette période difficile.

3 - Transferts financiers (bilan et perspectives)

3.1. Bilan 2012

Avant d'évoquer l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités, je commencerai par rappeler quelques données nationales et départementales qu'il faut avoir présentes à l'esprit.

A l'échelle nationale, en 2012 :

- les dépenses totales de l'Etat s'élèvent à 366 milliards d'€ (y compris la charge de la dette et les pensions) ;
- Les concours de l'Etat aux collectivités représentent 60 milliards d'€, dont 41 milliards d'€ pour la DGF.

Si l'on tient compte des dégrèvements accordés aux collectivités et du transfert de certaines recettes fiscales, l'effort total de l'Etat en faveur des collectivités dépasse 100 milliards d'€ – soit autant que les deux plus gros budgets ministériels réunis (éducation nationale et défense)

- Les budgets des collectivités s'élèvent à 230 milliards d'€. Leurs montants ont évolué à un rythme beaucoup plus soutenu que l'inflation, avec une moyenne annuelle de + 2.3 % depuis 2003.

A l'échelle du Morbihan :

- En 2012, l'Etat aura versé plus de 540 millions aux collectivités, dont environ 375 millions de DGF. Ce montant est en hausse de près de 2,5 % par rapport à 2011 ;
- Le total des transferts de l'Etat vers les communes s'est maintenu à son niveau de 2011 (186 millions d'€).

3.2. Perspectives 2013-2015

La loi de programmation quinquennale des finances publiques actuellement en discussion a pour objectif un retour à l'équilibre du budget d'ici cinq ans.

Dès 2013, une réduction de 10 milliards d'€ des dépenses de l'Etat est programmée. Cependant, les dotations aux collectivités seront maintenues à leur niveau de 2012.

Ce n'est qu'à partir de 2014 que les collectivités seront sollicitées. Une baisse de 750 millions d'€ des dotations est prévue en 2014, suivie d'une nouvelle baisse de 750 millions d'€ en 2015. Ces chiffres sont à mettre en regard du montant total des dotations que j'ai déjà évoqué (60 milliards d'€) : la participation des collectivités à l'effort de désendettement sera effective mais restera limitée.

Autre évolution à prévoir : le renforcement de la péréquation horizontale, c'est-à-dire de la solidarité entre communes riches et pauvres.

Cette évolution a déjà commencé en 2012, avec la mise en place du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Dans l'ensemble, le Morbihan en a bénéficié : il a reçu 2,2 millions d'€ de plus qu'il n'a versé au FPIC en 2012. Si le solde des communes isolées est négatif, la très grande majorité des ensembles intercommunaux du département (19 sur 25) sont bénéficiaires nets du FPIC.

La montée en charge du FPIC se poursuivra dans les prochaines années : son enveloppe totale passera de 150 millions en 2012 à 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 puis 2% des recettes fiscales des communes et EPCI à partir de 2016.

Un mot, enfin, de la DETR. En 2012, son montant total s'est élevé à 6,3 millions d'€ ; 83 communes et 10 EPCI, soit 93 collectivités, ont bénéficié d'une subvention.

Soyez assurés que je garderai le même souci d'efficacité dans l'élaboration du programme 2013. Il faudra conserver des délais réduits, tant pour le dépôt des dossiers que pour leur instruction.

A cet effet, je réunirai dès novembre la commission d'élus chargée de déterminer les opérations prioritaires ; je publierai en décembre une circulaire précisant les critères ; le dépôt des dossiers sera clos au 20 janvier, et le programme arrêté pour le 1^{er} mars.

4. Intercommunalité

J'ai déjà eu l'occasion, lorsque je suis intervenu devant vous il y a un an, de vous dire dans quel esprit j'ai souhaité appliquer la dernière loi de réforme des collectivités territoriales.

Comme je l'ai souvent répété, il ne s'agissait pas de présenter "une copie du préfet" mais bien d'essayer de susciter et de faire partager un projet avec les élus concernés, en prenant le temps de la concertation.

J'ai cherché à éviter deux écueils :

- Ne rien faire et figer totalement l'organisation actuelle au motif que toutes les intercommunalités du département ont plus de 5 000 habitants : une telle attitude ne préparerait pas le Morbihan aux échéances des vingt prochaines années.
- Se lancer dans un projet de réorganisation démesuré fondé sur des regroupements à trop grande échelle, trop éloigné des réalités locales et qui n'emporterait pas l'adhésion des élus et des populations.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunal que j'ai élaboré a été globalement bien accueilli par les élus.

Cependant, comme plusieurs communes concernées par les projets de réorganisation avaient demandé un temps de réflexion supplémentaire, je n'ai pas souhaité arrêter de SDCI "prescriptif" avant la date limite 31 décembre 2011.

Le travail s'est donc poursuivi en 2012 autour des axes que nous avons identifiés, à savoir :

- la rationalisation des EPCI à fiscalité propre. Beaucoup a été fait dans ce domaine. La fusion entre la CA du pays de Lorient et la CC de la région de Plouay a été actée lors de la CDCI du 24 septembre. La création d'une grande CC à 24 membres sur le pays d'Auray et le rapprochement des EPCI à fiscalité propre sur le territoire du pays de Ploërmel seront à l'ordre du jour de la prochaine CDCI, le 10 décembre prochain.
- la couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre (c'est-à-dire le rattachement des 6 communes isolées (Beignon, Moréac, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Houat et Hoëdic) à une communauté de communes existante ou fusionnée). Cette couverture sera effective dès la réalisation des projets que je viens de vous citer.
- la diminution du nombre de syndicats. En comptant les 6 dissolutions votées à la dernière CDCI, qui prendront effet fin 2013, 35 syndicats ont été supprimés. Le nombre de syndicats dans le département passe donc de 110, avant la réforme, à 75.

5. Urbanisme et foncier

Je sais combien les domaines de l'urbanisme et du foncier vous préoccupent, les maires et présidents d'EPCI, avez le plus souvent affaire aux services de l'Etat.

Dans ce secteur comme tous les autres, ma responsabilité est d'appliquer la loi. Mais j'essaie de le faire avec la plus grande intelligence, dans un esprit de concertation et d'ouverture.

Je vais illustrer cette approche à travers plusieurs exemples : la loi littoral, la délimitation des zones de submersion marine, la surveillance de la consommation du foncier agricole

5.1. Loi littoral

Cette loi a pour objectif de protéger l'espace remarquable que constitue le littoral, notamment en imposant *"l'extension de l'urbanisation en continuité des villages et agglomérations"*.

Comme vous le savez, son application est délicate, en raison de l'ambiguïté des notions de "villages", "hameau", "agglomération" particulièrement dans une région comme la Bretagne, où ces mots ont un sens usuel qui n'est pas nécessairement celui supposé par le législateur.

La jurisprudence (arrêt du Conseil d'Etat *Le Bono*, 2009) s'est chargée de préciser ces notions, dans un sens, il faut le dire, plus strict.

Pour aider les communes à s'adapter à ce cadre juridique complexe, la DDTM a été chargée d'établir pour chaque commune une carte des "parties actuellement urbanisées", indiquant précisément l'analyse de l'Etat quant à la limite des terrains constructibles.

La méthode choisie pour l'établissement de ces cartes fait une large place à la concertation, à l'échange entre la DDTM et les élus sur le terrain. A l'heure actuelle, sur les 30 cartes prévues d'ici fin 2013, 17 cartes PAU ont déjà été réalisées, et 10 notifiées aux communes.

5.2. Zones de submersion marine (+ plans communaux de sauvegarde)

Département littoral, le Morbihan est particulièrement exposé au risque de submersion marine. Pour le délimiter précisément, la DDTM a établi des cartes de submersion marine qui identifient trois niveaux de risque en cas d'inondation.

Elles ont été notifiées aux 66 communes concernées fin 2011, ce qui fait du Morbihan le premier département de France à avoir achevé ces cartes.

Si nous avons pu aller aussi vite, c'est là encore grâce à la concertation avec les élus. J'ai reçu un grand nombre d'entre vous pour expliquer la démarche, et me suis efforcé de prendre au maximum en compte les contraintes et les intérêts économiques des communes concernées.

Puisque nous sommes au chapitre de la prévention des risques, je souhaiterais saisir l'occasion pour lancer un appel au sujet des plans communaux de sauvegarde.

Ces plans, je le rappelle, ont pour but d'analyser les risques qui menacent la commune et d'organiser la réponse à une crise éventuelle.

La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile les rend obligatoires pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRN risques inondation ou submersion marine) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (comme, par exemple, les communes situées dans le périmètre du barrage de Guerlédan).

Pourtant, sur les 90 communes morbihannaises qui répondent à ces critères, seules 17 communes ont arrêté leur PCS à ce jour. 15 autres ont mis sa rédaction en chantier, et 12 communes qui n'avaient pas l'obligation de le faire en ont adopté un.

J'appelle donc les maires qui ne l'ont pas fait à lancer ce chantier – d'autant qu'une évolution de la loi permet désormais d'établir ce PCS au niveau intercommunal, ce qui peut être peut-être l'occasion de réfléchir à une mutualisation des moyens logistiques.

5.3. Consommation du foncier agricole

Pour terminer sur ce chapitre, je souhaiterais faire avec vous un premier bilan de l'action de la CDCEA, mise en place par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

Cette commission, vous le savez, est chargée de donner un avis sur tous les documents d'urbanisme en cours de modification, qu'il s'agisse des SCOT, des PLU ou des cartes communales.

Je constate qu'à ce jour, sur les 32 procédures examinées, seules 2 ont abouti à un avis défavorable. Dans ces deux cas, d'ailleurs, la commune concernée a modifié son document et a obtenu un avis favorable lors de la deuxième présentation.

Cela me conforte dans l'idée que les élus commencent à prendre en compte l'objectif national de ralentissement de la consommation du foncier agricole. Je constate, d'ailleurs, un réel effort en ce sens dans les derniers documents d'urbanisme qui m'ont été présentés.

Je tiens, à cette occasion, à rappeler les principes que j'ai demandé aux services de l'Etat d'appliquer dans le Morbihan en matière d'urbanisme :

- 1°) aider chaque maire à bien formuler le projet d'aménagement de sa commune
- 2°) à partir du moment où ce projet est suffisamment clair, vérifier qu'il prend bien en considération la réglementation (notamment la loi littoral), dont le non respect fragiliserait le document d'urbanisme en cas de contentieux devant le juge, voire mettrait en péril les projets de certains administrés
- 3°) vérifier que la réflexion a été menée sur la densification des centres villes, afin de pouvoir justifier d'éventuelles extensions d'urbanisation.
- 4°) au final, faire en sorte que les projets de PLU ou de carte communale aboutissent dans des délais maîtrisés pour permettre à chaque commune d'accompagner le développement démographique et économique du département.

Je ne souhaite pas, sachez-le bien, que les communes du Morbihan soient "mises sous cloche" sans possibilité de se développer. Elles doivent au contraire accompagner le dynamisme naturel du Morbihan, en fonction des projets portés par chacun d'entre vous.

Face à la pression forte que peuvent exercer sur vous les différents acteurs de la société, je suis et resterai à vos côtés.

Conclusion

Je voudrais, pour conclure, évoquer brièvement les chantiers qui seront ouverts dans les mois à venir.

Dans le domaine du logement social, ce sera la réforme de la loi SRU. Le projet de loi, déjà approuvé par le Sénat, devrait être prochainement voté à l'Assemblée nationale.

J'en rappelle les grandes lignes :

- passage de 20 % à 25 % de l'objectif de taux de logements sociaux (pour les communes "en tension", présentant un fort dynamisme démographique et d'importants délais d'attente)
- durcissement des pénalités pour les contrevenants
- possibilité pour l'Etat de céder du foncier aux collectivités locales avec une décote, voire gratuitement, pour favoriser la construction de logements sociaux.

2013 sera aussi l'année de l'acte III de la décentralisation, qui devrait être lancé au premier trimestre. Celle-ci devra aller de pair avec une poursuite de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, tant il est vrai que les deux démarches sont complémentaires.

J'en veux pour preuve les conclusions de la consultation menée dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale, que j'ai suivie de près en assistant aux deux débats morbihannais, à Vannes et Pontivy.

Vis-à-vis de l'Etat, les attentes exprimées par les élus – et particulièrement les maires, qui ont été les plus nombreux à répondre à cette consultation – sont claires :

- C'est d'abord le souhait d'un Etat partenaire et pas un Etat-tutelle -
- C'est aussi, et je m'en réjouis, un fort attachement au maintien de la présence territoriale de l'Etat.
- C'est enfin l'attente d'une concertation renforcée entre Etat et collectivités locales à tous les niveaux. J'ai eu l'occasion de redire aujourd'hui mon attachement au dialogue avec les élus : je ne compte pas, soyez en sûrs, changer de méthode.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Le président :

Merci monsieur le préfet.

Y a-t-il des questions ?

Henri LE PORHO, maire de LOCQUeltas.

Je félicite les différentes interventions qui ont été faites et les informations transmises aujourd'hui.

Je reviens sur La réforme de l'école primaire dans les petites communes. L'affectation des animateurs, animatrices de centre de loisirs qui étaient en service le mercredi. Si l'école a lieu le mercredi matin, qu'allons-nous faire du « temps agent » dont nous allons disposer? Pourrons-nous les affecter à un autre service que celle de la filière dans laquelle ils sont actuellement ? Quels seront les moyens que nous aurons pour les faire travailler ?

Le Président :

Très bonne question. Nous ne pouvons pas non plus financer le personnel pour ne rien faire, il faut au contraire occuper le personnel, cela fait partie des règles de bonne gestion, statutairement et techniquement.

Le Préfet :

J'ai oublié une chose, je vais la réparer. Je vais saluer la présence de :

- Madame FAVREAU Françoise, nouvelle inspectrice d'académie, elle arrive de l'Indre.
- Monsieur GUILLOUËT Alain, nouveau Directeur départemental des Finances Publiques.
- Monsieur MARCILLAUD Thierry, nouveau Directeur Départemental de la Cohésion social, il arrive de la MOSELLE.
- Monsieur MYARD David, mon nouveau Directeur de Cabinet.

Je ne me sentais pas compétent, cela répond à cette question.

Le Président :

C'est un sujet qu'il faudra creuser, je crois que ce que nous proposons, c'est d'enregistrer la question.

Je crois que le sujet sera forcément important. Il faudra des réponses à ces questions.

Nous allons nous préoccuper de ces questions.

Pierre LE PIPEC, maire de Malguenac.

Je voulais intervenir par rapport à la Taxe d'aménagement. La commune de Malguenac comme beaucoup d'autres a décidé d'instituer cette taxe d'aménagement, le taux qu'elle a appliqué est de 1%, en plus, il y a la part départementale de 1,5%, elle a appliqué toutes les exonérations possibles, et donc, cette fameuse taxe n'est applicable que depuis le 1^{er} mars. Globalement, cette taxe, correspond à ce que l'on attendait cependant, j'ai eu quelques surprises, Il me semble qu'il existe quelques incohérences ; Par exemple, pour la construction d'une remise de 60m² la TA s'élève à

1 040 euros chez nous. Pour un garage de 20m², environ 400 euros. Je trouve que c'est élevé dans nos petites communes d'autant plus que nous n'avions pas de taxes locales d'équipement. Autre exemple, un garage fermé sera taxé, alors, qu'un garage clos sur seulement 3 cotés, sans portail ne sera pas taxé. Un carport ou un préau, ne sont pas taxés, alors que les places de stationnement identifiées sont taxées. Vous imaginez les risques, c'est d'une part de voir certain projets se réaliser sans demande d'autorisation ou demande de permis de construire, puis, c'est de voir beaucoup de garages sans portails, au moins provisoirement. Il est noté par exemple, que les locaux à usages industriels, pouvaient bénéficier de l'exonération facultative, que qui n'est pas le cas des bâtiments artisanaux. Ce sont des petites choses que j'ai pu noter. Moi, je considère qu'il y aurait besoin sans doute, de refaire une lecture, maintenant que ce texte est en application et qu'il y aurait besoin de corriger ce que je considère comme être des anomalies et je souhaite que l'association intervienne auprès des services compétents.

Merci

Le Président :

Ces nouvelles taxes d'aménagements ont remplacé un cumul de taxes qui existaient. Elles avaient pour but de simplifier les taxes, nous voyons véritablement au niveau des exemples cités, qu'il y a des imperfections. Il faudra sans doute tendre à les corriger, maintenant quelle est la méthode ? Il faut faire remonter par la voie hiérarchique, cela se traite au niveau législatif, nous avons nos parlementaires à cette table, Mr le Préfet. Il fera aussi remonter l'information.

Au-delà des exemples cités par Pierre LE PIPEC, il faut encore des éléments pour constituer un petit dossier pour pouvoir traiter cela au niveau législatif. Je me retourne vers Monsieur Le Préfet.

Le Préfet :

Je demande à Philippe CHARRETTON de faire sur les éléments dont on dispose une réponse écrite au maire. Mais, effectivement sur la base de ce qui est applicable aujourd'hui, pour le reste, il faut, comme le disait Jacques LE NAY, faire notifier les choses. S'il y a un dossier à remonter, nous le ferons remonter.

Le Président :

Nous arrivons donc au terme de cette assemblée générale à LA GACILLY.

REMISE DE MEDAILLE

à Jacques ROCHER

Prochains Congrès :

L'année prochaine, la Communauté de communes de Locminé nous accueillera.

Remerciements :

Je me dois d'adresser des remerciements :

- à la Mutuelle nationale territoriale, à la Banque fédérale mutualiste, au Comité national d'action sociale (CNAS), à la société d'édition du Petit Gibus, au comité du tourisme, au Conseil Général, à la Fondation du Patrimoine ;
- aux élus et au personnel de La Gacilly, pour l'organisation de cette journée ;
- aux partenaires locaux bien sûr ;
- au personnel de l'Association des maires, toujours à votre disposition ;
- et aux journalistes pour la couverture de notre assemblée générale.